



FICHE D'IDENTIFICATION D'AMENAGEMENT DES POINTS DE DEBARQUEMENTS AMENAGÉS

I. INFORMATIONS GENERALES	
I.1. Intitulé du projet	Projet d'aménagement des points de débarquement aménagés
I.2. Administration initiatrice	Ministère de l'Élevage des Pêches et des Industries Animales
I.3. Localisation	Territoire national
I.4. Brève description du projet	<p>Le Cameroun dans sa vision envisage d'être « un pays émergent, démocratique et uni dans sa diversité à l'horizon 2035 ». À travers cette Vision volontariste, le pays se propose entre autres : (i) d'atteindre une croissance économique proche de deux chiffres ; (ii) d'atteindre le seuil de 25% comme part de production manufacturière dans le PIB. Pour atteindre les objectifs sus-évoqués, la SND30 va s'appuyer sur quatre (04) principaux piliers à savoir : (i) la transformation structurelle de l'économie nationale (développement des industries et des services, développement de la productivité et de la production agricole, développement des infrastructures productives, intégration régionale et facilitation des échanges, dynamisation du secteur privé, transformation du système financier); (ii) le développement du capital humain et du bien-être ; (iii) la promotion de l'emploi et de l'insertion économique ; (iv) la gouvernance, la décentralisation et la gestion stratégique de l'État.</p> <p>Pour contribuer à cette émergence, le gouvernement a élaboré la Stratégie de Développement du Secteur Rural – Plan National d'Investissement Agricole (SDSR/PNIA) 2020 – 2030. « Qui assigne au secteur rural la mission de faire du Cameroun le grenier de l'Afrique Centrale. »</p> <p>Pour ce faire, le Ministère de l'Élevage, des Pêches et des Industries Animales a élaboré une stratégie d'import substitution dont l'objectif global est d'assurer la production de poisson, de lait et des produits de grande consommation qui couvrent les besoins nutritionnels des populations et les besoins en matières premières des agro-industries.</p> <p>Pour accélérer la mise en œuvre de la politique d'import – substitution, le groupe de la Banque Africaine de Développement a effectué une mission de dialogue et d'identification de projet et de réforme dans le secteur agropastoral, halieutique et agroindustriel au Cameroun.</p> <p>Pour ce qui est du le Ministère de l'Élevage, des Pêches et des Industries Animales l'une des problématiques du développement de la pisciculture porte sur l'aménagement des bassins de production c'est ce qui justifie le présent projet.</p>

I.5. secteur	Rural
I.6. Sous-secteur :	Pêche artisanale
II- JUSTIFICATION DU PROJET	<ul style="list-style-type: none"> • Demande : 452 030 Tonnes de produits halieutiques compris entre (l'Aquaculture, la Pêche Maritime et la Pêche Continentale) d'ici 2030 ; • Production nationale : 202 935 Tonnes en 2021 représentant ainsi 90% de la production halieutique du Cameroun qui se situe à près de 223 420 Tonnes (2021) ; • Importation : 179 831 Tonnes de poissons de pêches en 2021 équivalent à 134,1 milliards de FCFA.
II.1. Besoins identifiés et à satisfaire par le projet :	<ul style="list-style-type: none"> • 10 Points de Débarquement Aménagés sur la façade maritime d'aménager sur la façade maritime du pays, • 15 points de débarquement aménagés sur les plans d'eaux continentaux ; • Appui de 5000 pêcheurs de la Pêche Artisanale Maritime ; • Appui de 15 000 pêcheurs de la Pêche Artisanale Continentale; • Renforcement des capacités de 20 000 pêcheurs sur la pêche durable en matière de pratique de pêches durables et techniques de transformation de poisson respectueuses de l'environnement.
II.2. Situation actuelle	<ul style="list-style-type: none"> • La production de la pêche artisanale est estimée à 202 935 Tonnes en 2021 • Points de débarquements aménagés construit à Douala YOUPWE et à Kribi ;
II.3. Situation désirée	<ul style="list-style-type: none"> • Passage de 213 373 tonnes à 398 500 tonnes
II.4. Objectifs du projet	Améliorer la performance et l'utilisation durable des pêches de capture
IV. EFFETS ATTENDUS UNE FOIS LE PROJET REALISE ET OPERATIONNEL	<ul style="list-style-type: none"> a) : Augmentation de la production nationale de poisson b) Réduction des importations de poisson c) Réduction des pertes post capture : d) Amélioration du suivi des activités de pêche ; e) Améliorer les conditions de vie des pêcheurs ;
IV. ANCRAGE STRATEGIQUE DU PROJET	
V.1. Cohérence stratégique sectorielle du projet	<ul style="list-style-type: none"> • Atteinte des objectifs du secteur en matière de production halieutique
V.2. Cohérence stratégique nationale du projet	<ul style="list-style-type: none"> • Amélioration de la sécurité alimentaire, satisfaction des besoins nutritionnels des populations et de l'autosuffisance au niveau de la consommation interne, • Réduction des importations et amélioration de la Balance commerciale • Création d'une masse critique d'emplois décents